

MAIRIE de GROISY



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2025

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 18 - Votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 20 mai 2025

Etaient présents : Fabienne ALTER - Isabelle BASTID - Régis BLANC - Nathalie CHAPPET - Henri CHAUMONTET - Gérard DUGAVE - Isabelle DUPANLOUP - Anaïs DURET - Daniel JORDANOU (arrivé à 19H25 pour le vote de la question n° 6 - délibération n°2025-045) - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE - Philippe MANDEREAU - Stephen MARTRES - Christelle MICHELIN - Mélanie OUVRY - Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET - Brian SINICKI - Béatrice VALLEJO

Etait excusée : Nathalie BOCQUET

Etaient absents : Clément BERTA - Amélie CONTAT-FONTAINE - Camille REMILLON - David VERNEY

Pouvoir : 1

Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Anaïs DURET

DEL N° 2025-043 – COMMANDE PUBLIQUE - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE SERVICES DE SEYSEL (SIESS) PROGRAMME SIESS 2025 - RESEAU D'ELECTRIFICATION ET DE TELECOMMUNICATION « ROUTE DU CHENAY » : APPROBATION DES DEVIS

Exposé de Monsieur Philippe MANDEREAU, Adjoint aux Finances et aux Travaux,

Compte tenu du développement urbain en cours et à venir, des baisses de tensions constatées dans le secteur « Route de Chenay » et des incidents récents liés aux orages et risques de chutes d'arbres, il convient prioritairement de renforcer et d'enfouir le réseau électrique basse tension (BTA), et les supports de lignes étant parfois communs, de modifier conjointement l'éclairage public et de mettre en souterrain le réseau de télécommunication.

Aussi, la Commune a chargé Energie et Services de Seyssel (ESS) de lui établir les devis estimatifs et quantitatifs correspondants, ci-après :

- pour les travaux de renforcement et d'enfouissement Basse Tension :
 - le coût des travaux et leur financement s'établit comme suit :
 - * montant de travaux : 186 318.45 € HT, soit 223 582.14 € TTC,
 - * subvention (75% du montant HT) : 139 738.84 €,
 - * dépense à la charge de la Commune : 46 579.61 € HT ;
- pour les travaux d'éclairage public :
 - le coût des travaux et leur financement s'établit comme suit :
 - * montant des travaux : 9 697.34 € HT, soit 11 636.81 € TTC,
 - * subvention (30% du montant HT) : 2 767.99 €,
 - * dépense à la charge de la Commune : 6 929.35 € HT ;

• pour les travaux sur le réseau de télécommunication, les travaux d'enfouissement du réseau électrique s'accompagnent de travaux de mise en souterrain du réseau télécommunication et à cet effet, et, selon le devis présenté par Energie et Services de Seyssel, le coût des travaux et leur financement s'établit comme suit :

* montant des travaux, non subventionnés : 62 120.81 € HT, soit 74 544.97 € TTC.

Le paiement de la participation de la Commune pour les 3 opérations de travaux précitées s'effectuera sur fonds propres, après réception du décompte définitif.

La Commission « Travaux » ayant donné son aval à ces trois propositions,

Au vu de l'exposé,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la réalisation des travaux et leur montant ainsi que la part à prendre en charge par la Commune comme suit :

- travaux de renforcement et d'enfouissement Basse Tension :

* montant de travaux : 186 318.45 € HT, soit 223 582.14 € TTC,

* subvention (75% du montant HT) : 139 738.84 €,

* dépense à la charge de la Commune : 46 579.61 € HT ;

- travaux d'éclairage public :

* montant des travaux : 9 697.34 € HT, soit 11 636.81 € TTC,

* subvention (30% du montant HT) : 2 767.99 €,

* dépense à la charge de la Commune : 6 929.35 € HT ;

- travaux sur le réseau de télécommunication, d'enfouissement du réseau électrique et de mise en souterrain du réseau télécommunication :

* montant des travaux, non subventionnés : 62 120.81 € HT, soit 74 544.97 € TTC ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025, compte 2041582,

AUTORISE le Maire à signer tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant, et plus généralement, à faire le nécessaire.

La Secrétaire de séance,
Anaïs DURET




Le Maire,
Henri CHAUMONTET



Acte certifié exécutoire :

Télétransmis en Préfecture le : 5/06/2025

Publié le : 6/06/2025

Le Maire,
Henri CHAUMONTET


